



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 Septembre 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 26 Septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme DEBRABANT Marjorie- Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mr BLANPAIN Johan – Mr BOUDREZ André – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr MERVILLE Hervé – Mr BOUDREZ André à Mr AUBURSIN Gaston – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WILLEMS Véronique à Mr BUEMI Bruno - Mme DHONT Audrey à Mr VERDIERE Andy – Mr DELCROIX Thibaut à Mme WADBLED Laetitia.

*Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	19	26

### Objet : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS/COMMUNE D'HASNON CONCERNANT LES PARCELLES AB508/AB785/AK371/AK420 (délib. 2024/05/04)

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter les parcelles AB 508 / AB 785 / AK 371 / AK 420 situées résidence de la gare et propriété de la Commune.

Pour ce faire, ENEDIS propose la signature d'une convention de servitudes et le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 125 €, à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1 de ladite convention, lors de l'établissement de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après lecture de l'acte, donne un avis favorable à l'unanimité à la constitution de servitude sur les parcelles AB 508/ AB 785 / AK 371 / AK 420 et autorise le Maire à signer les documents.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240926-27092027\_35-DE

S<sup>2</sup>LO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le secrétaire.

MERVILLE Hervé

Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 30 Septembre 2024  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 19 Septembre 2024  
le Maire.



Le Maire,

André DESMEDT